

Anjou, le 19 octobre 1998

Madame Pauline Champoux-Lesage
Sous-ministre
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec G1R 5A5

Madame la sous-ministre,

La présente fait suite à votre lettre du 14 juillet dernier relative à la consultation sur le document « Vers une politique de la formation continue ».

Suite à votre invitation aux organismes nationaux en vue de faire parvenir des commentaires à propos de ce document, la FQDE ne produira pas de mémoire comme tel mais vous transmet aujourd'hui ses principales réflexions sur ce dossier.

D'une façon générale, nous trouvons que les considérations qui sont amenées dans ce document ainsi que les principes qui y sont énoncés sont fort intéressants. Nous apprécions tout spécialement la nature et la portée de la définition de la formation continue formulée à la page 5 car nous trouvons qu'elles ouvrent de larges perspectives.

Cependant, nous éprouvons certaines difficultés à situer l'ensemble du document dans le cadre de la définition formulée. Nous trouvons qu'on y met beaucoup d'emphase sur quelques aspects particuliers dont nous reconnaissons l'importance et qui sont : l'alphabétisation, les mesures d'accueil, « l'employabilité »... mais que l'on aborde très peu la formation continue des personnes en fonctions au Gouvernement, dans les réseaux public et parapublic ainsi que dans le secteur privé. Nous nous demandons alors s'il s'agit vraiment d'un projet de politique générale dont il est question ou d'un projet de politique concentré sur certains seuils d'entrée en formation et certains problèmes prioritaires à régler.

- 2 -

Une autre dimension de ce document nous préoccupe sérieusement : il s'agit de son orientation politique. À notre avis, une formation (qu'elle soit de base ou continue) doit avant tout mettre l'accent sur la capacité d'adaptation des personnes, sur le transfert des acquis, sur la pérennité des apprentissages... bref, sur des valeurs d'éducation plutôt que sur des visées à court terme ou sur des besoins très ponctuels « d'employabilité ». Par conséquent, nous insistons sur l'importance à accorder à la coordination gouvernementale qui doit être assurée, particulièrement par la mise en place des instances interordres. Nous sommes surpris que, dans un dossier de cette nature, le Ministère de l'Éducation ne prenne pas un rôle de maître d'œuvre par rapport au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité ou à celui des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Nous saisissons difficilement les missions respectives prévues pour les écoles, pour l'éducation des adultes, pour les groupes d'éducation populaire, pour les collèges et les universités. En résumé, nous nous demandons où se prendront les décisions en vertu des dispositions de ce document et comment seront assurées la cohérence et la cohésion entre toutes les mesures.

En terminant, nous avons vraiment l'impression de nous trouver non pas devant un projet de politique comme nous nous y attendions mais plutôt, comme l'annonce d'ailleurs très bien le titre de ce document, devant une série de propositions d'action susceptibles de nous amener VERS une politique de la formation continue qu'il reste encore à élaborer.

Espérant que ces quelques réflexions sommaires permettront aux décideurs, avec tous les autres points de vue qui seront exprimés, de choisir une voie menant réellement à une politique gouvernementale majeure en matière de formation continue. Une telle politique pourrait ensuite servir de phare à des politiques particulières aux directions d'établissement d'enseignement, par exemple, aux enseignants et à plusieurs autres catégories de personnel.

Vous remerciant de l'attention que vous apporterez à notre démarche, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Robert Morin
Président